

**DÉCISION SUR L'OFFRE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD D'ABRITER LE
SOMMET DE L'UNION AFRICAINE DE JUIN-JUILLET 2015**

Doc. Assembly/AU/14(XVIII)Add.1

La Conférence,

1. **SE FÉLICITE** de l'offre du Gouvernement de la République du Tchad d'abriter la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, prévue en juin-juillet 2015 à N'Djamena (Tchad) ;
2. **ACCEPTE** l'offre de la République du Tchad d'abriter la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine ;
3. **DEMANDE** à la Commission de fixer, en accord avec le COREP et la République du Tchad, les dates exactes de la tenue de la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence.



2015

Decision on the Offer of the Republic of Chad to Host the Assembly of the African Union in June/July 2015 Doc. Assembly/Au/14(Xviii) Add.1

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1316>

Downloaded from African Union Common Repository